

2022 DGRI 13 : Maison des Journalistes : subvention (34.000 euros), renouvellement de bail, aide en nature et convention

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du..... 2022 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution à la Maison des journalistes d'une subvention de fonctionnement de 34 000 €, d'une subvention en nature de 116 600 € annuels résultant de la différence entre la valeur locative annuelle des locaux du 35 rue Cauchy (119 000€) et le montant du loyer prévu au bail (2 400€), le renouvellement du bail avec la signature d'un bail civil d'une durée de 6 ans et la signature d'une convention de partenariat.

Vu l'avis favorable du Conseil du Patrimoine en date du 17 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Luc ROMÉRO-MICHEL au nom de la 4^e commission et Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7^e commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 34.000 euros est attribuée à l'association Maison des journalistes, 35, rue Cauchy, 75015 Paris (simpa n°32481 ; dossier 2022_05295) ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de la Ville de Paris, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants ;

Article 3 : Un loyer annuel de 2400 € est accordé à l'association « Maison des Journalistes » pour la mise à disposition du bâtiment situé au 35 rue Cauchy ;

Article 4 : Une aide en nature de 116 600 € annuels correspondant à la différence entre la valeur locative annuelle des locaux du 35 et le montant du loyer annuel est accordée à l'association « Maison des Journalistes » SIRET 44091981900035. Cette aide en nature devra figurer en recettes dans les comptes annuels de l'association ;

Article 5 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association la Maison des journalistes la convention dont le texte est joint à la présente délibération.